

Conseil des ministres du 27 avril 2012

REPRÉSENTATION DES MILIEUX SCIENTIFIQUES AU CONSEIL FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur proposition du ministre des Finances et du Développement durable Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi (modifiant l'article 12 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable) qui vise à recréer une représentation des milieux académiques dans la composition du Conseil fédéral du Développement durable (CFDD).

Ces six représentants des milieux scientifiques au sein du CFDD seront nommés pour 5 ans avec voix consultative.

Le projet fixe également tous les mandats des membres du CFDD ayant droit de vote à un délai renouvelable de 5 ans (au lieu de 4 ans). Il insère par ailleurs une procédure de cooptation pour régler la succession lorsqu'un mandat devient vacant avant son expiration.